

## **CODIFICATION INTÉGRANT LES AMENDEMENTS QUI ONT ÉTÉ APPORTÉS LORS DES DÉLIBÉRATIONS ENTOURANT L'ADOPTION DE LA RÉOLUTION CM22 1265**

### **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2022**

#### **MOTION DE L'OPPOSITION OFFICIELLE DEMANDANT UN ALLÈGEMENT ADMINISTRATIF POUR LES ENTREPRISES**

Attendu que Montréal est le deuxième pôle commercial canadien et que les commerces jouent un rôle fondamental dans la qualité de vie des Montréalais et la vitalité des quartiers;

Attendu qu'en 2019, près de 16 000 établissements d'affaires dans le secteur de l'activité commerciale, dont 7 769 commerces de détail et 5 357 restaurants/bars, employaient près de 214 600 personnes, soit 18 % de l'emploi total de l'agglomération de Montréal;

Attendu que la pandémie de la COVID-19 a eu un impact économique néfaste qui persiste chez les PME montréalaises, et que l'inflation galopante s'ajoute à leurs défis économiques;

Attendu que malgré la pandémie, l'inflation et la pénurie de main-d'œuvre, Montréal a connu la 2<sup>e</sup> meilleure reprise économique en Amérique du Nord, avec des investissements étrangers records de 3,8G \$, et qu'elle a accueilli 8 millions de touristes;

Attendu que la principale demande des PME montréalaises est la réduction du fardeau fiscal et que l'administration a réduit cet écart au cours des 3 dernières années, entraînant des baisses de taxes pour plus de 90 % des commerçants;

Attendu que selon la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), la pénurie de main-d'œuvre est un fardeau supplémentaire pour les dirigeants d'entreprises alors qu'ils se retrouvent avec une augmentation de 63 % de leurs heures de travail et qu'ils demeurent les principaux responsables pour appliquer la réglementation et gérer la paperasse;

Attendu qu'une enquête menée en 2014 par la Ville de Montréal, pendant le mandat de la précédente administration, montrait que les PME étaient largement insatisfaites des services offerts par la Ville, notamment en raison des importants délais d'analyse et de réponse pour l'obtention de permis municipaux;

Attendu que deux rapports successifs publiés en 2016 (*Pour une métropole en affaires*) et 2018 (*Renouer avec le commerce de rue, un chantier prioritaire*) ont recommandé à la Ville de Montréal de se doter de mécanismes pour mieux accompagner et répondre aux entreprises dans leurs démarches avec les services municipaux, notamment en développant une véritable culture de service à la clientèle;

Attendu que depuis son entrée en poste, en 2017, l'administration Plante déploie des efforts importants pour offrir un environnement d'affaire plus convivial et fluide à Montréal, notamment par la mise en place de mesures concrètes qui répondent aux recommandations des deux rapports susmentionnés;

Attendu qu'afin de répondre efficacement et directement aux entreprises dans leurs démarches avec les services municipaux, l'administration a mis en place la Ligne Affaires, au printemps 2020, afin de répondre à l'urgence en lien avec la COVID-19, et qu'elle a décidé de rendre ce service permanent;

Attendu qu'afin de mieux accompagner les entreprises dans leurs interactions avec les services municipaux, l'administration a également mis sur pieds, en décembre 2020, une cellule facilitatrice, composée de promotrices et promoteurs immobiliers et du milieu communautaire, qui vise à accélérer la réalisation des projets immobiliers et à améliorer leur expérience;

Attendu que l'administration a lancé l'infolettre Affaires Montréal afin d'informer durablement le milieu des affaires à propos des récentes actions de l'administration montréalaise en matière de développement économique et de soutien aux entreprises, en plus d'offrir un survol de l'actualité économique;

Attendu que l'administration joue un rôle déterminant et proactif dans le soutien à l'écosystème d'appui aux PME montréalaises (startups, économie sociale, commerces, etc.);

Attendu qu'au Canada, les PME paient près de cinq fois plus par employé que les grandes entreprises pour respecter les coûts en lien avec la réglementation;

Attendu que selon des données de la FCEI, 90 % des propriétaires de PME croient qu'il est important de réduire la paperasse gouvernementale, alors que 75 % d'entre eux doutent qu'il s'agisse d'une priorité pour les gouvernements;

Attendu que bien qu'une majorité des commerces n'y voit pas de problème, 41 % des commerces identifient la paperasse gouvernementale comme un défi important des PME de Montréal;

Attendu que bien qu'une majorité de commerces n'en identifie pas le besoin, 31 % des PME jugent que les élus devraient adopter une politique d'allègement réglementaire;

Attendu que, selon un sondage de 2021 mené par la FCEI, une majorité (56 %) des propriétaires de PME ne jugent pas que les élus municipaux devraient prévoir un plan de réduction des coûts de gestion de l'administration municipale au cours des quatre prochaines années;

Attendu que Montréal a sondé les entreprises accompagnées dans le cadre de leurs demandes pour le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME), avec un accompagnement de PME MTL et que le taux de satisfaction était de 90 %;

Attendu que le gouvernement du Québec a édifié un plan d'action sur l'allègement réglementaire et administratif pour les années 2021 à 2025;

Attendu que depuis 2018, la Ville d'Halifax a modernisé son appareil réglementaire, notamment avec la mise en place d'un système de soumission, de traitement et d'émission des permis entièrement en ligne;

Attendu que la Ville de Gatineau a procédé, de 2015 à 2018, à l'optimisation de ses outils d'urbanisme en modifiant ou abrogeant plus de 240 éléments réglementaires afin d'alléger le fardeau administratif de sa population et de ses entreprises;

Attendu que la Ville de Montréal, par sa fiscalité, sa réglementation, ses processus décisionnels et ses services aux entreprises, a un rôle important à jouer pour favoriser le développement de l'activité économique et la vitalité de ses zones d'emploi et de ses artères commerciales;

Attendu que les entreprises, notamment les PME, disposent de plusieurs portes d'entrée pour obtenir des services, soit : PME-Montréal, Affaires Montréal, le service de développement économique de la ville-centre, les arrondissements et les Sociétés de développement commercial;

Attendu que par l'entremise des moyens énoncés plus haut l'administration a déjà amorcé le travail visant à respecter son engagement pris en 2021 d'implémenter un réflexe d'allègement réglementaire;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle  
M. Robert Beaudry

appuyé par M. Aref Salem  
M. Alex Norris

Et résolu :

- 1- que la Ville de Montréal poursuive le déploiement de mesures concrètes pour accompagner les PME et réduire les obstacles auxquels elles peuvent être confrontées pour accéder aux services de la ville, comme la ligne Affaires et la cellule facilitatrice, ainsi que l'infolettre Affaires Montréal, afin de faciliter les demandes et les échanges avec les entreprises;
- 2- que la Ville de Montréal poursuive sa collaboration avec l'écosystème entrepreneurial pour l'amélioration continue en matière de service à la clientèle pour les PME, incluant la FCEI, l'ASDCM et PME MTL;
- 3- que la Ville de Montréal continue de lancer périodiquement des sondages de satisfaction auprès des entreprises à l'égard des services de la Ville de Montréal, comme celui qui a été fait auprès des entreprises accompagnées pour le PAUPME;
- 4- que la Ville de Montréal continue de réduire l'écart fiscal entre les immeubles résidentiels et non-résidentiels afin de soutenir les commerces sur rue.

Adopté à la majorité des voix.

65.03